

## Procès Verbal

**Du 25 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-cinq juin à vingt heures le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Associations en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur POLICE Gérard.

**Etaient présents** : POLICE Gérard, BENOIST Romain, ROZIER Sandrine, GODET Anne-Claire, BRANCHU Sabine, Alexandra ROUX, GASTINEAU Vincent et ANGELI Stéphane

**Absents excusés** : Jacques-Antoine TOUBLANC, POUPARD Alexis, Erol ASTARCI, GEORG Fabrice

**Absents** : LOISEAU Florian

Formant la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Anne Claire GODET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

### **1 VALIDATION DES OFFRES RENOVATION MAIRIE**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal présents les tableaux validant les offres concernant les tranches 1 et 2 des travaux de rénovation du Bâtiment mairie. Ci-dessous un récapitulatif des tranches 1 et 2 et de leurs options :

	Tranche 1	Options	Tranche 2	Options	Total Base	Total Option	Total Général
<b>Total HT</b>	128 594.97	13 266.31	336 000.02	49 435.24	464 594.99	62 701.58	527 296.54
<b>TVA 20%</b>	25 718.99	2 653.26	67 200.00	9 887.05	92 919.00	12 540.31	105 459.31
<b>Total TTC</b>	154 313.93	15 919.57	403 200.02	59 322.29	557 513.99	75 241.86	632 755.85

Après discussion et délibération le conseil municipal à l'unanimité :

**VALIDE** les offres détaillées ci-dessus

**AUTORISE** Mr Le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier

### **2-CRCA RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention de découvert arrive à échéance le 17/08/2024

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour le renouvellement de la ligne de crédit et des conditions générales des prêts.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

**DECIDE** de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, le renouvellement de l'ouverture de crédit dans la limite de 300 000 €, aux conditions suivantes :

**DUREE** 12 mois

**TAUX VARIABLE** : Euribor 3 mois Moyenné + 0.50% (index Mai 2024 = - 3.813 %, flooré à 0 %

**PRELEVEMENT DES INTERETS** Trimestriellement et à terme échu par le principe du débit d'office.

**COMMISSION D ENGAGEMENT** 0.20% l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)

**FRAIS DE DOSSIER** Néant

**MINIMUM TIRAGE** = 7 600 €

**CALCUL DES INTERETS** sur 365 jours

**FIN DE VALIDITE** 30/06/2024

**PREND** l'engagement au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

**PREND** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

**CONFERE** toutes délégations utiles à Mr Gérard POLICE, en qualité de maire de la commune du Coudray Macouard pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### **3-OBJET : AMENAGEMENT RD 347 – DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil présents que les travaux de sécurisation du carrefour des Départementales RD 162 et RD 347 par la création d'un double giratoire franchissable, vont débuter courant septembre. Afin de financer la partie des travaux pour la création des trottoirs et abords pour un montant TTC de 33 480.00 € revenant à la commune Mr le Maire propose de déposer un dossier de subvention Amende de Police.

Après discussion et délibération, les membres du conseil à l'unanimité :

**VALIDE** le dépôt de dossier de demande de subvention Amende de Police.

**AUTORISE** Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires

### **4- AMENAGEMENT RD 347 – DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil présents que les travaux de sécurisation du carrefour des Départementales RD 162 et RD 347 par la création d'un double giratoire franchissable, vont débuter courant septembre. Afin de financer la partie des travaux pour la création des trottoirs et abords pour un montant TTC de 33 480.00 € revenant à la commune Mr le Maire propose de déposer un dossier de subvention Fonds vert.

Après discussion et délibération, les membres du conseil à l'unanimité :

**VALIDE** le dépôt de dossier de demande de subvention Fonds Vert.

**AUTORISE** Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires

### **5-AMENAGEMENT RD 347 – DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION SIEML**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil présents que les travaux de sécurisation du carrefour des Départementales RD 162 et RD 347 par la création d'un double giratoire franchissable, vont débuter courant septembre. Afin de financer la partie des travaux pour la création des trottoirs et abords pour un montant TTC de 33 480.00 € revenant à la commune Mr le Maire propose de déposer un dossier de subvention SIEML

Après discussion et délibération, les membres du conseil à l'unanimité :

**VALIDE** le dépôt de dossier de demande de subvention SIEML  
**AUTORISE** Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires

### **6-TRAVAUX MUR DE CLOTURE – DEMANDE DE SUBVENTION PCC**

Monsieur le Maire informe les conseillers des différents points de travaux sur la réfection du mur de clôture le long de la propriété de Mme VARIN appartenant à la commune. Ces travaux concernent les chapeaux de mur et la reprise de pierre de sous bassement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès des PCC afin d'aider au financement de ce projet.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

**VALIDE** le dépôt du dossier de demande de subvention PCC  
**AUTORISE** Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

### **7-DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1 SECTION FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Maire présente aux membres présents la décision modificative à valider pour valider le Règlement Facture Entretien Zone Artisanale 2023 = 480.48€ €

<b>ARTICLE</b>	<b>DETAIL</b>	<b>MONTANT</b>
61524	Entretien et réparations bois et forets	- 480.48 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 480.48 €

Nota Crédits restants avant DM sur le 61524 = 18 000€

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

**VALIDE** la décision modificative ci-dessus

**AUTORISE** Mr Le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

## QUESTIONS DIVERSES

### **A- DOSSIER TRAVAUX AMENAGEMENT RD 347 – CONVENTION AVEC LA DRT**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention à valider entre le Département de Maine et Loire et la commune du Coudray Macouard concernant les travaux d'aménagement du double giratoire du carrefour de la RD 162 et RD 347.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de la participation financière de la Commune du Coudray Macouard au titre des aménagements Giratoires, cheminements piétons, trottoirs et créations de passage piétons, et de définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements entre le Département et la Commune.

Les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage Départementale sont les suivants :

- l'aménagement d'un double giratoire franchissable à l'intersection des routes départementales 162 et 647
- la requalification ou la création de trottoirs et de traversées piétonnes
- l'aménagement d'une voie réservée aux cars et d'une plateforme pour l'arrêt
- la création d'espaces verts végétalisés dans un second temps par la commune conformément au plan joint la convention.

La participation financière de la commune s'élèvera à hauteur des dépenses estimée à hauteur de 27 900 € Th soit 33 480.00 € TTC.

Toutes les modalités de versement des participations financières et des entretiens ultérieurs sont détaillées dans la convention annexée à la présente délibération.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

**VALIDE** la convention entre le Département de Maine et Loire et la commune du Coudray Macouard.

**AUTORISE** Mr le Maire à signer cette convention

**ANNEXE** ladite convention à cette délibération.

### **B-TRAVAUX MUR DE CLOTURE – VALIDATION DEVIS MACON**

Monsieur le Maire présente aux conseillers les différents devis de réfection du mur de clôture le long de la propriété de Mme VARIN appartenant à la commune. Ces travaux concernent les chapeaux de mur et la reprise de pierre de sous bassement.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

**VALIDE** le devis de l'entreprise ABC maçonnerie pour un montant total Hors Taxes de 4 672.00 € soit 5 606.40 € TTC

**AUTORISE** Mr le Maire à signer ledit devis

### **C-Petite Cité en Lumière**

Validation de l'investissement dans le spectacle proposé par les petites cités de caractère le vendredi 29 novembre au stade.

*DECISION DU CONSEIL : 8 pour 0 contre 0 abstention*

### **D-Repas des Séniors**

Le jeudi 28 novembre par le lycée hôtelier

*DECISION DU CONSEIL : 1 contre 3 abstentions 4 pour*

*Le conseil déplore le fait que ce soit fait un jeudi en raison de l'indisponibilité des jeunes du Coudray et des conseillers actifs qui permettaient de créer du lien avec nos aînés. Le contrat étant engagé avec le lycée sans concertation avec le conseil par M. Le Maire et Stéfane Angéli, il est voté à la majorité de garder cette année cette date. Ceci sera rediscuté l'année prochaine avant tout engagement.*

### **E- Pot des nouveaux arrivants**

Le vendredi 20 septembre à 19h

*DECISION DU CONSEIL : 8 pour 0 contre 0 abstention*

### **F- Aire de loisirs**

Présentation de l'état d'avancée du projet et des subventions

**Le Maire lève la séance à 23H**